

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage (Convention européenne du paysage)

A la fois partie de l'environnement, habitat naturel et capital touristique, le paysage joue un rôle de plus en plus important. La Convention européenne du paysage est le premier instrument de droit international consacré à sa préservation. Le 1^{er} octobre 2010, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la ratification de cette convention.

Date limite: 21 janvier 2011

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: seulement disponible électroniquement.

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

12 octobre 2010

Chancellerie fédérale